

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **28/05/2021**

que la convocation du Conseil avait été faite le 21/05/2021 et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2021

L'an deux mil vingt et un

Le vingt huit mai à 20 h 00 selon le protocole sanitaire

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : MM GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, GRAVIER Marie-Pierre, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, PERRUCHE Sylvain, MAIELLO Elodie

Etait absente excusée : Mme TARTARIN Coralie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

OBJET : : RELIQUAT AFFOUAGE 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il reste 10 lots de 3 stères et 1 lot de 1.5 stère de bois d'affouage de l'an passé.

Il propose de le mettre à la vente à 33 € le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour accepte la proposition du Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire
Frédéric REIGNEY

